

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIEPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
	Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Michel ADAM	à	Henriette BONNET
	Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
	Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-26-SPV-

**BILLETTERIE DU SPECTACLE VIVANT : VENTE EN LIGNE**



M. OXIBAR précise que le service Spectacle Vivant envisage de mettre en place un dispositif de vente en ligne de la billetterie.

Le prestataire « MaPlace » propose d'installer l'interface de vente en ligne sur le matériel existant et de former le personnel, pour un montant de 920 € HT, la commission sur vente par place réservée s'élevant 0,42 €.

Pour réaliser le paiement, nous devons adhérer au service d'encaissement des recettes publiques locales par internet mis en place par le Trésor Public (Titres Payables Par Internet - TIPI) et signer une convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **AUTORISE** la mise en place du dispositif de vente en ligne de la billetterie du Spectacle Vivant et l'adhésion à TIPI
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19/10/2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

